

Conseil Communal Talence EST

Séance Publique du 5 février 2009

La Présidente, Madame DENON-BIROT, ouvre la séance en rappelant que celle-ci sera consacrée à la présentation de l'atelier d'urbanisme mis en place sur le secteur de la R.P.A. Bel Air. Une réunion préparatoire du Conseil Communal sur ce sujet a déjà eu lieu au cours de laquelle ont été retenus les principes qui vont être présentés aujourd'hui, notamment sur la composition de l'atelier.

Monsieur JESTIN, Adjoint à l'Urbanisme, présente aux habitants la démarche qui va accompagner cet atelier d'urbanisme. Il tient à préciser, pour éviter tout quiproquo, que rien n'est prévu ou fixé en terme d'aménagement sur ce périmètre. D'où l'intérêt pour les habitants de s'impliquer dans la démarche ; l'objectif étant de travailler ensemble sur l'avenir de la Ville en participant à la construction des projets.

Monsieur JESTIN tient toutefois à préciser qu'il y a un manque global de logements sur la CUB et plus précisément de logements sociaux. Bien que la commune soit dans les critères de la loi S.R.U. elle doit maintenir son effort dans ce domaine pour rester au-delà de 20 % de logements sociaux.

La CUB a engagé la 4^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme dans le but de définir, pour les 27 communes qui la composent, les mêmes principes en terme d'urbanisme, en tenant compte des spécificités de chacune.

C'est dans cette logique que cet atelier est créé.

La parole est donnée à F.X. LEURET, urbaniste, qui présente le document ci-joint. Lors du débat qui suit la présentation de Monsieur LEURET les points suivants sont abordés.

- Pour certains habitants le choix de résider dans ce quartier a été guidé par le fait qu'il est calme et constitué de nombreux espaces verts qui constituent un des derniers « poumons verts » de Talence. Pour eux, il ne faut pas chercher à densifier.
- pour d'autres, il y a bien une conscience du besoin de construction de logements, mais ce n'est pas nécessaire de réaliser sur le périmètre des résidences H.L.M.
- une majorité de participants considère que c'est une chance de disposer d'une telle potentialité sur le secteur. Il est possible à la fois de maîtriser son aménagement en essayant de favoriser les espaces verts et de proposer une offre d'habitat appropriée aux lieux en promouvant par exemple des constructions spécifiques à la problématique des

personnes âgées. Il est impératif, pour beaucoup, de favoriser la mixité sociale.

- quelques personnes reviennent sur la composition des représentants dans l'atelier. Pour eux, les habitants de « la zone d'attention particulière » ne sont pas assez représentés. Le découpage proposé et retenu en réunion préparatoire par les Conseillers Communaux est toutefois maintenu.

Il sera procédé au tirage au sort le 12 février 2009 à 19 heures – salle Robespierre.

Les habitants peuvent déposer leur candidature à la Mairie jusqu'au 11 février, en remplissant le formulaire mis à leur disposition.